

Commune d'ESTAVAR 66800

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 AVRIL 2022

Accusé de réception en préfecture
066-216600726-20220413-DCM2022-13-DE
Date de télétransmission : 14/04/2022
Date de réception préfecture : 14/04/2022

Nombre de conseillers en exercice : 9
Nombre de conseillers présents : 6
Nombre de votants : 7
Date de convocation : 06/04/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 13 Avril à 18H30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Laurent LEYGUE, Maire.

Présents : Laurence Barnola, Bruno Cagny, Alizée Desmet, Laurent Leygue, Paul Miffre, Jean-Claude Rivayrol

Absents excusés : Abdelhaq Achemirou, Fabrice Calmont, Sophie Verney

Procurations : Abdelhaq Achemirou à Laurent Leygue

Alizée Desmet est élue secrétaire de séance.

DCM2022-13 : Taux des Taxes directes Locales 2022

Vu l'état 1259,

Vu les prévisions budgétaires 2022,

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de maintenir les taux inchangés pour 2022 par rapport à 2021:

TAXE	2021	2022
Taxe Foncier Bâti	12,70%	12,70 %
Taxe Foncier Non Bâti	47,88%	47,88 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE,

- De maintenir inchangés les taux de fiscalité directe locale 2022, tels qu'au tableau ci-dessus.

Le Maire,

Laurent LEYGUE

